

académie
Toulouse

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Maintien, transfert et Vérification de Ressources 2018-2019

Rectorat de l'académie
de Toulouse

Chaque dossier de bourse doit comprendre :

- L'IMPRIME
- LES PIÈCES JUSTIFICATIVES (en fonction de votre situation – voir tableau ci-dessous)

Pièces à fournir dans tous les cas :

- L'avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016

Pièces complémentaires à fournir, selon votre situation

Dossier suivi par :

Chrystel ANDRIEUX
Chef de Division

DSDEN de l'Ariège
Gestion bourses : 09 31 65
Tél : 05 67 76 52 09
Mail : ia09dva@ac-toulouse.fr

7 rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09 008 Foix Cedex

Isabelle ROGER
Chef de Division

DSDEN du Lot
Gestion bourses : 46 81 82 32 12
Tél : 05 67 76 55 11
Mail : vse46@ac-toulouse.fr

127 quai Cavaignac
BP 286
46005 Cahors cedex 9

| Selon votre situation | Pièces complémentaires à fournir |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Si vous êtes divorcé (e) ou séparé (e). | Copie complète du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée. Copie de la dernière attestation de paiement de la CAF (faisant figurer le nom des allocataires et des enfants). |
| Si vous vivez en concubinage | L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de votre concubin (e) |
| En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2017 | Votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, dès sa réception, Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2017. Attestation de paiement de la CAF |
| Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2017 | L'attestation de paiement la CAF indiquant les personnes à votre charge, Justificatif du changement de résidence de l'enfant. |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle | La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF |

TOUT DOSSIER TRANSMIS APRES LA DATE OFFICIELLE DE FIN DE
CAMPAGNE (18 octobre 2018) SERA REJETE